

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 12

SEANCE DU MARDI 16 JUILLET 2024

Présents : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Thierry CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, M. Julien AMALRIC, M. Nicolas CAUSSE, M. Thierry ZANARDO, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laura GANSEMAN, conseillère municipale à M. Christophe MAURIES, premier adjoint.

Excusés sans pouvoir : M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjoint et Mme Sabine GORSSE.

Date de la convocation : 09/07/2024

Date d'affichage : 09/07/2024

Madame Marie-Florence FARAL est nommé secrétaire de séance

**OBJET : RENOUELEMENT DU CONTRAT A DUREE DETERMINEE DE Mme CAUSSE Sylvie –
(En application de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique)**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que le contrat à durée déterminée de Mme CAUSSE Sylvie qui avait débuté le 1^{er} février 2024, arrivera à échéance le 04 Juillet 2025. Ce contrat peut être renouvelable. La durée maximale de ce type de contrat est de 3 ans et la durée des CDD successifs ne peut excéder 6 ans.

- Considérant l'annonce de fermeture d'une classe à la rentrée scolaire 2024/2025 qui engendrera une baisse conséquente des effectifs et une diminution des besoins en terme de personnel,
- Considérant que la commune compte moins de 2 000 habitants,
- Considérant que les effectifs de la cantine scolaire et de la garderie restent importants,
- Considérant que le bon fonctionnement du service implique le renouvellement d'un recrutement d'un agent non titulaire pour une durée hebdomadaire de 18,30 heures (lissées sur l'année),

Monsieur le Maire propose aux conseillers de mettre un terme au précédent contrat allant du 01/02/2024 au 05/07/2025, conclu pour une durée de 19.30 hebdomadaires lissées sur l'année et de proposer à l'agent concerné un nouveau contrat à durée déterminée régi par les dispositions relatives aux agents non titulaires de droit public telles qu'elles résultent de l'article L.332-8 2° du Code général de la Fonction Publique, Madame Sylvie CAUSSE du 01/09/2024 au 04/07/2025, à raison de 18.30 heures hebdomadaires lissées sur l'année.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée cité ci-dessus avec l'agent concerné.
- **DEFINIT** les conditions suivantes :
 - durée du contrat : du 01/09/2024 au 04/07/2025 inclus,

- durée hebdomadaire du travail : **18,30 heures hebdomadaires** ; Madame Sylvie CAUSSE devra se conformer aux instructions concernant les conditions d'exécution du travail et à respecter l'horaire pratiqué dans la collectivité,
- rémunération selon le grade d'Adjoint technique territorial, Echelle C1, 7ème échelon, IB 382 – IM 372.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
José NUNES



La secrétaire de séance,
Marie-Florence FARAL

